



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 21 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du septième avis du Comité de suivi des retraites

Le président du Comité de suivi des retraites, Monsieur Didier BLANCHET, a adressé aujourd'hui au Premier ministre le septième avis de ce comité.

Le Comité de suivi des retraites, instance indépendante, est chargé de rendre, chaque année, un avis public indiquant si le système de retraite s'éloigne de façon significative des objectifs définis par la loi. Cet avis, habituellement rendu avant le 15 juillet, a été décalé cette année dans le contexte de crise sanitaire que connaît notre pays. Il s'appuie notamment sur les nouvelles projections du Conseil d'orientation des retraites rendues publiques le 26 novembre dernier.

Le Comité de suivi des retraites relève que, si l'économie parvient à retrouver les rythmes de croissance qui étaient envisagés en 2019, on retrouvera à long terme des valeurs comparables à celles des projections des années antérieures, notamment une part des retraites dans le PIB stabilisée à environ 14% dans un scénario de croissance de la productivité de 1% par an. En l'état, le comité de suivi des retraites note que ces résultats ne sont pas incompatibles avec les objectifs du système de versement de pensions en rapport avec les revenus d'activité, le traitement équitable des assurés et la solidarité intra-générationnelle.

Le Comité de suivi des retraites note néanmoins que, du point de vue des équilibres financiers, la crise a des effets majeurs à court terme, avec un déficit du système de retraite représentant 1,1 point de PIB en 2020, et de fortes incertitudes sur les résultats des années suivantes. Plus largement, le comité de suivi des retraites reprend ses précédentes observations sur le fait que le système de retraite, dans la plupart des hypothèses, est sous-financé sur les 25 prochaines années, pointant en outre un risque que la croissance se stabilise à un niveau inférieur à l'actuelle hypothèse basse du Conseil d'orientation des retraites.

La gamme des instruments disponibles pour restaurer l'équilibre est passée en revue. Le Comité de suivi des retraites souligne la nécessité de les mobiliser de manière graduelle, et réitère sa position des années précédentes en faveur d'une convergence des outils de pilotage entre régimes, ce qui était l'un des objectifs du projet de Système universel de retraites, dont la crise a suspendu l'adoption. Le comité ne se prononce pas sur une relance du processus de

réforme, qui n'est pas de son ressort, mais invite à entretenir l'esprit de sa démarche, dans un cadre à définir.

Le Gouvernement prend note de l'ensemble de ces observations, qui aideront à nourrir le moment venu le dialogue social sur la stratégie de redressement du système de retraite, en vue de préserver notre système par répartition et de garantir les revenus des retraités, dans un esprit de lisibilité pour les assurés, et d'équité à la fois inter et intra-générationnelle.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr